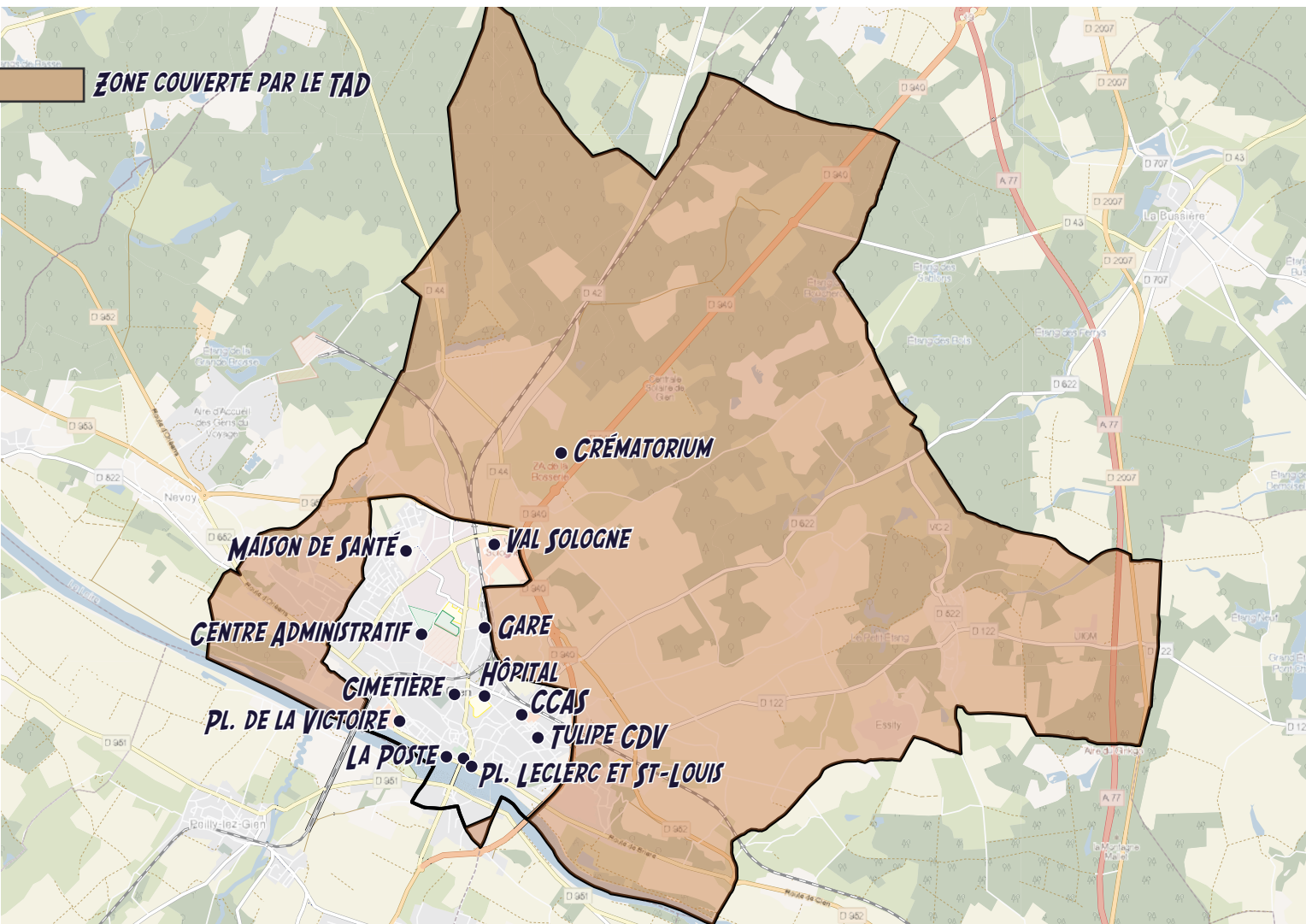


ZONE COUVERTE PAR LE TAD



LE TRANSPORT A LA DEMANDE

En complément des deux lignes de bus régulières, un service de Transport à la demande est mis en place sur les secteurs éloignés des arrêts desservis par les lignes régulières.

Ce service permet exclusivement des déplacements depuis votre domicile jusqu'à des points d'arrêt prédéfinis par la CDCG :

- CCAS,
- Centre Administratif,
- Cimetière,
- Crématorium,
- Gare,
- Hôpital,
- Maison de Santé,
- La Poste,
- Place de la Victoire,
- Place Leclerc,
- Place St-Louis,
- Tulipe CDV,
- Val Sologne.

Service Gratuit Réservation obligatoire



La réservation permet de définir l'horaire de départ du trajet. En cas de retour, une réservation doit également être anticipée.

Les réservations doivent être effectuées par téléphone au plus tard la veille du déplacement avant 12h. Pour les réservations du mardi, les appels doivent être effectués avant 12h le samedi.

En cas d'annulation d'un trajet, prévenir dans les meilleurs délais par téléphone.

Horaires du TAD :

Mardi - 14h à 18h
Mercredi - 8h à 13h
Jeudi - 8h à 12h
Vendredi - 14h à 18h
Samedi - 8h à 13h



Tél : 07 87 81 75 73

IMANIS

ACTEUR SOLIDAIRE

Règlement du
TAD



villedegien.fr
legiennois.fr

Ville de
Gien



Conception : service Communication - Ville de Gien - Nov. 2022.
Impression : Imprimerie Giennoise - Ne pas jeter sur la voie publique.

TRANSPORT URBAIN

Communauté des Communes Giennoises



IMANIS

ACTEUR SOLIDAIRE

TRANSPORT
A LA DEMANDE
TAD